

Demande déposée le 16/12/2024

N° DP 53 140 24K2108

Par : EDF SOLUTIONS SOLAIRES  
Demeurant à : AGENCE DE NANTES - 6 BIS RUE RENE FONCK  
44860 SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU  
Représenté par : Madame LESOUEF SOPHIE  
Pour : INSTALLATION D'UN GÉNÉRATEUR  
PHOTOVOLTAÏQUE  
Sur un terrain sis à : 513 LA MONTRUERE  
53950 LOUVERNE  
-C 1040-

Destination : Habitation

LE MAIRE LOUVERNE

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone A, N,

Vu l'accord tacite à la déclaration préalable n° 53 140 24K2108 en date du 16/01/2025,

Vu la demande d'annulation de la déclaration préalable formulée par la EDF SOLUTIONS SOLAIRES représentée par Madame LESOUEF SOPHIE en date du 27/01/2025,

## ARRETE

### ARTICLE UNIQUE -

La déclaration préalable est **annulée**.

LOUVERNE, le 31/01/2025

Le Maire, Sylvie VIELLE



Mise en ligne le 04/02/2025

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

### INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le bénéficiaire d'un permis qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.  
Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*)  
Le tribunal administratif de Nantes peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## Accusé de réception

### Télétransmission Plat'AU

Télétransmission reçue par : Préfecture de la Mayenne

Nature de la transaction : télétransmission Plat'AU - décision expresse

Date d'émission de l'accusé de réception : 2025-02-03(GMT+1)

Nombre de pièces jointes : 10 - (7,17 Mo)

Nom émetteur : Louverne - commune

N° de SIREN : 215301409

Numéro de l'arrêté : Arrêté-DP5314024K2108I

Identifiant de l'arrêté : LZV-1YM-20V

Version dossier : 12

Identifiant du dossier : K13-69Y-Q74

N° de la demande: DP05314024K2108

Identifiant de la décision : K8V-48J-2X9

Objet : PLA - (EXPRESSE) DP - 513 LA MONTRUERE 53140 LOUVERNE [C 1040 ], N° DP05314024K2108, (Rejet)

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière : 2.2-Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Identifiant @ctes : 053-215301409-20250203-250203172010463-AI

---

**Rapport d'erreur(s) :**